

73014
Code INSEE

COMMUNE D'ALLONDAZ
Commune

012-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LE CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le le conseil municipal réuni sous la présidence de , le maire, Frédérique DUC.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 452 635.11 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11		
Nombre de membres présents :	11		
Nombre de suffrages exprimés :	11		
VOTES : Contre	0	Pour	11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 437.69 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	384 197.42 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	452 635.11 €
D Solde d'exécution d'investissement	9 598.82 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 452 635.11 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	452 635.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , le maire, Frédérique DUC, compte tenu de la transmission , le 05/04/2023 et de la publication le 07/04/2023.

A Allondaz, le 05/04/2023.

de secrétaire de séance
Cédric BOINAY

de maire
Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20230405-200-2023-DE012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

